



Ville de Masnières

Fête Communale les 24, 25 et 26 Septembre 2016



← samedi 24 septembre

L'AAPPMA « La Noquette » de Masnières vous invite au « **CONCOURS DE PECHE** » ouvert à ses membres canal de Saint Quentin, « **Challenge des Sociétaires** » de **14h30 à 18h**.

Mise : 5 €, gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans. Amorce 15l, longueur cannes : 11,5m, esches : 0,5l. 250 € de prix en espèces + mises + coupes. Tirage au sort derrière l'Ecole Hostetter. Apéritif et barbecue gratuits ouverts aux inscrits à partir de 11h. Inscriptions par téléphone avant le 22 septembre 2016 18 h ☎ 03/27/78/97/47 ou ☎ 06/75/84/74/78.

Remise des prix salle du Bicentenaire et réception offerte par la Municipalité.



Le Syndicat d'Initiative « L'Art et la Masnières » organise un « **CONCOURS DE BELOTE** » à 18h30 Salle Maurice Vérin. **1^{er} prix** : 1 coupe, 1 lot et 30 € - **2^{ème} prix** : 1 lot et 20 € - **3^{ème} prix** : 1 lot et 10 €. Inscriptions au ☎ 07/68/70/80/83 ou sur place. 5€/personne. Petite restauration sur place. Venez nombreux !

lundi 26 septembre →

En raison de la fête communale la mairie sera fermée le **lundi 26 septembre** toute la journée. Merci.



Les « **chèques attraction foraine** » offerts par la Municipalité seront distribués aux écoles (primaires et maternelle) le **vendredi 23 septembre**. Ils seront valables sur toutes les attractions foraines (manèges, jeux, stands, confiserie, ...) et utilisables **pendant toute la durée de la fête communale**.



Indemnités fournitures scolaires

En vue de bénéficier de l'indemnité communale pour fournitures scolaires pour les enfants âgés de **MOINS DE 20 ANS AU 31 DECEMBRE 2016** fréquentant des **Ecoles Publiques au-dessus de la 3^{ème} ou classes spécialisées**, les parents sont priés de remettre en Mairie du **1^{er} au 31 octobre 2016** un certificat de scolarité accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal. **AUCUN CERTIFICAT NE SERA ACCEPTE AVANT LE 1^{er} OCTOBRE ET APRES LE 31 OCTOBRE 2016**. Merci de votre compréhension.

Encombrants

Le ramassage des encombrants aura lieu ***les mardi 4 et mercredi 5 octobre 2016***. Tous les déchets doivent être déposés le 1^{er} jour de la collecte et les secteurs non terminés seront faits le lendemain. Les déchets devront être facilement chargeables et groupés sur les trottoirs sans gêner la circulation des piétons. Les déchets doivent être déposés avant 6 heures le matin.

Les déchets autorisés : les objets volumineux ne pouvant pas entrer dans les bacs tels que les vélos, meubles, matelas, gros cartons, déchets issus du bricolage (ferraille, bois, ...).

Les déchets interdits : les produits dangereux (huile de vidange, produits toxiques, pots de peinture...), l'amiante, les pneus, les gravats, les déchets issus d'un chantier à votre domicile réalisé par un professionnel, les déchets de soins (seringue, scalpels ...), les équipements électriques et électroniques (petits et gros électroménagers : four, réfrigérateur, lave-linge, ordinateur, platine CD ...), les déchets verts. Pour toute information complémentaire merci de contacter SITA NORD au ☎ 03/27/82/23/30.

Après le ramassage des encombrants, il serait bon de nettoyer d'un coup de balai la partie de trottoir où vous avez déposé ces déchets. La propreté de notre commune est l'affaire de tous.

Communiqué dé ENEDIS (l'électricité en réseau) : COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, des travaux seront réalisés sur le réseau électrique qui vous alimente et qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le **vendredi 7 octobre 2016 entre 8H30 et 11H30** dans les rues suivantes :

1 au 19, 2 au 14 rue de Crèvecœur, 1 Petite Rue de Marcoing,

1 au 3, 2 rue de Marcoing, 1, 2 rue de l'Eglise, 23 au 31, 36 au 46, 23 B route nationale.

Merci de votre compréhension



Union Sportive des Vétérans de Masnières

L'U.S.V.M. organise le **samedi 8 octobre 2016 à partir de 19h30 à la salle Maurice Vérin** son repas annuel. Au menu : couscous ou coq au vin, fromage et dessert. Pour les enfants : petit couscous et glace. Prix : 17 € adultes, 9 € pour les enfants de moins de 12 ans
Réservations M. DI GIANANTONIO Sébastien au ☎ 06/03/28/52/93 ou M. BOULANGER Grégory au ☎ 06/82/37/77/00.

AS Masnières

L'A.S MASNIERES organise une bonne soirée : repas moules frites (poulet frites possible) le **samedi 22 octobre 2016 à partir de 19h30 à la salle Maurice Vérin**. Repas : 13 euros, 9 euros pour les moins de 12 ans. Réservations auprès des dirigeants du club.

Opération « Plantons le Décor »

Véritable succès ces six dernières années avec plus de 25000 arbres commandés sur le Cambrésis, l'opération « Plantons le Décor » est reconduite cette année en partenariat avec Le Pays du Cambrésis. Les habitants, les collectivités locales, les écoles, les entreprises peuvent passer commande **dès le mois de septembre et jusqu'au 18 novembre 2016** soit en remplissant un bon de commande dans le catalogue que vous pouvez vous procurer auprès des mairies, à l'accueil du Pays du Cambrésis au 14 rue Neuve à Cambrai, soit en réservant en ligne sur www.plantonsledecor.fr (ce site internet peut vous guider également dans votre projet de plantation). **Les livraisons sont prévues pour le 17 décembre 2016 le matin à Cambrai et l'après-midi à Solesmes.**

Des animations et des stages autour de « Plantons le Décor » ouverts à tous sont organisés par le Pays du Cambrésis et des professionnels à partir du mois de septembre. Pour participer à ces animations et pour plus d'informations, n'hésitez pas à joindre le Pays du Cambrésis au ☎ 03/27/72/92/60.

Pour Info

Nous informons la population qu'un arrêté municipal sur les bruits du voisinage (restrictions d'horaires) a été pris sur le territoire de la commune en date du 01 août 2016.

Par conséquent les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, sont interdits aux horaires suivants : le **Dimanche à partir de 12 heures et ce jusqu'à la fin de l'après-midi.**

Campagne de Déralisation

Une campagne de dératisation sur l'ensemble du réseau d'égout de la commune aura lieu début octobre.



Envie de taper dans la balle !

Depuis quelques semaines, le terrain de tennis implanté sur le côté du complexe sportif, rue de Crèvecœur à Masnières a été réhabilité. Celui-ci est en accès libre pour tous.

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé de respecter le temps de jeu de chacun et de maintenir le lieu en état de propreté. Pour toute information, merci de prendre contact avec Christelle COUTANT, adjointe aux sports ☎ 06/32/02/54/36.

Le Maire,

